Page: 1/6

# Fiche de données de sécurité selon REACH N°1907/2006/CE & N°453/2010

Date d'impression: 09.04.2020 Révision: 01.04.2020

### 1 RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit KLEEMAIN
- · 1,2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· Étape du cycle de vie

Utilisation étendue par les travailleurs professionnels

IS Utilisation sur sites industriels

- · Emploi de la substance / de la préparation Gel hydroalcoolique biocide TP1
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Fournisseur : HAPIE

· Adresse :

6 rue de l'Epinette Tel:+33.1.64.43.83.34 77340 PONTAULT COMBAULT Fax:+33.1.64.43.83.42

· Service chargé des renseignements :

Département sécurité du produit. E-mail : hapie@hapie.net

• 1.4 Numéro d'appel d'urgence: Tel.:+ 33 (0)1 45 42 59 59 (INRS FRANCE) ORFILA (France) - Tel : +33 (0)1 45 42 59 59 (24h)

Belgique - Tel : 32 070/245 245

### 2 RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger





GHS02

GHS07

· Mention d'avertissement Danger

· Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de

toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection P240

P280

des yeux/du visage. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous

les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

êţre facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/ nationale/internationale.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · **vPvB**: Non applicable.

FRCLP

Page : 2/6

# Fiche de données de sécurité selon REACH N°1907/2006/CE & N°453/2010

Date d'impression: 09.04.2020 Révision: 01.04.2020

Nom du produit KLEEMAIN

(suite de la page 1)

#### 3 RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- · Description:

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

. Composants contribuant aux dangers

Composants contributin dux dangers.		
CAS: 64-17-5		50-100%
EINECS: 200-578-6	Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319	
		2,5-10%
	substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires,	
	des limites d'exposition sur le lieu de travail	

- · SVHC Néant
- · Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### 4 RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
- après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
  4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 5 RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Movens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CÓ2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone (CO)

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

### 6 RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

Diluer avec beaucoup d'eau.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel,

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

### 7 RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter le dégagement d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Stocker dans un endroit frais.
- · Indications concernant le stockage commun : non nécessaire
- · Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés

(suite page 3)

#### Page : 3/6

## Fiche de données de sécurité selon REACH N°1907/2006/CE & N°453/2010

Date d'impression: 09.04.2020 Révision: 01.04.2020

Nom du produit KLEEMAIN

(suite de la page 2)

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 8 RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle

012 2 00 00000000000	oil I withint to the control			
· Composants prései	· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :			
CAS: 64-17-5 étha	CAS: 64-17-5 éthanol			
VLEP (-France)	Valeur momentanée: $9500 \text{ mg/m}^3$ , $5000 \text{ ppm}$ Valeur à long terme: $1900 \text{ mg/m}^3$ , $1000 \text{ ppm}$			
CAS: 56-81-5 glyc	CAS: 56-81-5 glycerol			
VME (CLP France	Valeur à long terme: 10 mg/m³			
VLEP (-France)	Valeur à long terme: 10 mg/m³			

· Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuel :
Mesures générales de protection et d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· Protection respiratoire :

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains:

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques.

9 RUBRIQUE 9: Propriétés	physiques et chimiques	
· 9.1 Informations sur les proprié · Indications générales. · Aspect: · Forme : · Couleur : · Odeur :	tés physiques et chimiques essentielles liquide incolore d'alcool	
· valeur du pH à 20 °C:	7	
· Modification d'état Point d'ébullition :	78 °C	
· Point d'éclair :	17 °C	
· Auto-imflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.	
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-a peuvent se former.	
· Pression de vapeur :	Non déterminé.	
· Densité à 20 °C:	$0.89 \text{ g/cm}^3$	
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	entièrement miscible	
Viscosité : dynamique à 20 °C: solvants organiques	2.000 mPas 62,9 % (COV)	
Teneur en substances solides : 0,0 %		

(suite page 4)

Page: 4/6

# Fiche de données de sécurité selon REACH N°1907/2006/CE & N°453/2010

Date d'impression: 09.04.2020 Révision: 01.04.2020

Nom du produit KLEEMAIN

(suite de la page 3)

· 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10 RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles. 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

### 11 RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Effet primaire d'irritation :
- · de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · des yeux :

- Provoque une sévère irritation des yeux.
   Sensibilisation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ce produit n'est pas classé mutagène. Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ce produit n'est pas classé cancérogène.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ce produit n'est pas classé toxique pour la reproduction.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 12 RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles. 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques :
- · Indication AOX : Ne contient pas de composé AOX
- · Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 0 (D) (Classification propre): En général non polluant

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

- · **PBT**: Non applicable.
- vPvB: Non applicable. 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 13 RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite page 5)

### Page : 5/6

# Fiche de données de sécurité selon REACH N°1907/2006/CE & N°453/2010

Révision: 01.04.2020  $Date\ d'impression: 09.04.2020$ 

Nom du produit KLEEMAIN

(suite de la page 4) • **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

4 RUBRIQUE 14: Informations relatives au	transport
· 14.1 Numéro ONU · ADR, IMDG, IATA	UN1993
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR	1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ÉTHANOI (ALCOOL ÉTHYLIQUE))
· IMDG	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHANOL (ETHYLALCOHOL))
· IATA	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHANOL)
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR	
· Classe · Étiquette	3 (F1) Liquides inflammables.
· IMDG, IATA · Class	3 Liquides inflammables.
· Label	3
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
<ul> <li>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</li> <li>Indice Kemler :</li> <li>No EMS :</li> <li>Stowage Category</li> </ul>	Attention: Liquides inflammables.  F-E, <u>S-E</u> A
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe L de la convention Marpol et au recueil IBC	I Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ)	5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000
· Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	ml 3 E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	5L Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· ''Règlement type'' de l'ONU:	UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A (ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)), 3, III

#### Page: 6/6

## Fiche de données de sécurité selon REACH N°1907/2006/CE & N°453/2010

Date d'impression: 09.04.2020 Révision: 01.04.2020

Nom du produit KLEEMAIN

(suite de la page 5)

### 15 RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris. · RÉGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · Prescriptions nationales:
- · Directives techniques air :

Classe	Part en %
NK	62,9

· Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 0 (Classification propre): (Classe de pollution des eaux 0 ): En général non polluant

·15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### 16 RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

Pour les phrases de la préparation, s'il y en a, voir au § 2.

Les phrases suivantes correspondent aux composants purs contribuant aux dangers s'il y en a (voir liste au § 3), quelques soient leurs concentrations dans le produit et en aucun cas elles ne correspondent aux phrases de la préparation. H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- Service établissant la fiche technique : Service protection de l'environnement Contact : M. Olivier SAPEY Tel : (33) 01 49 61 91 99

· Acronymes et abréviations:

ACRONYMES et abreviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods IATA: International Air Transport Association GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

ECAS: Chemical Abstracts Spring (division of the American Chemical Society)

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

\* Données modifiées par rapport à la version précédente

FRCLE